

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (ARTICLE R181-13 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

ETAPE 3.2 – NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

Sablère du Thouarsais Commune de Loretz-d'Argenton (79)

Projet porté par la société SABLIERES DU THOUARSAIS

17 rue de la Mairie – 49700 BROSSAY

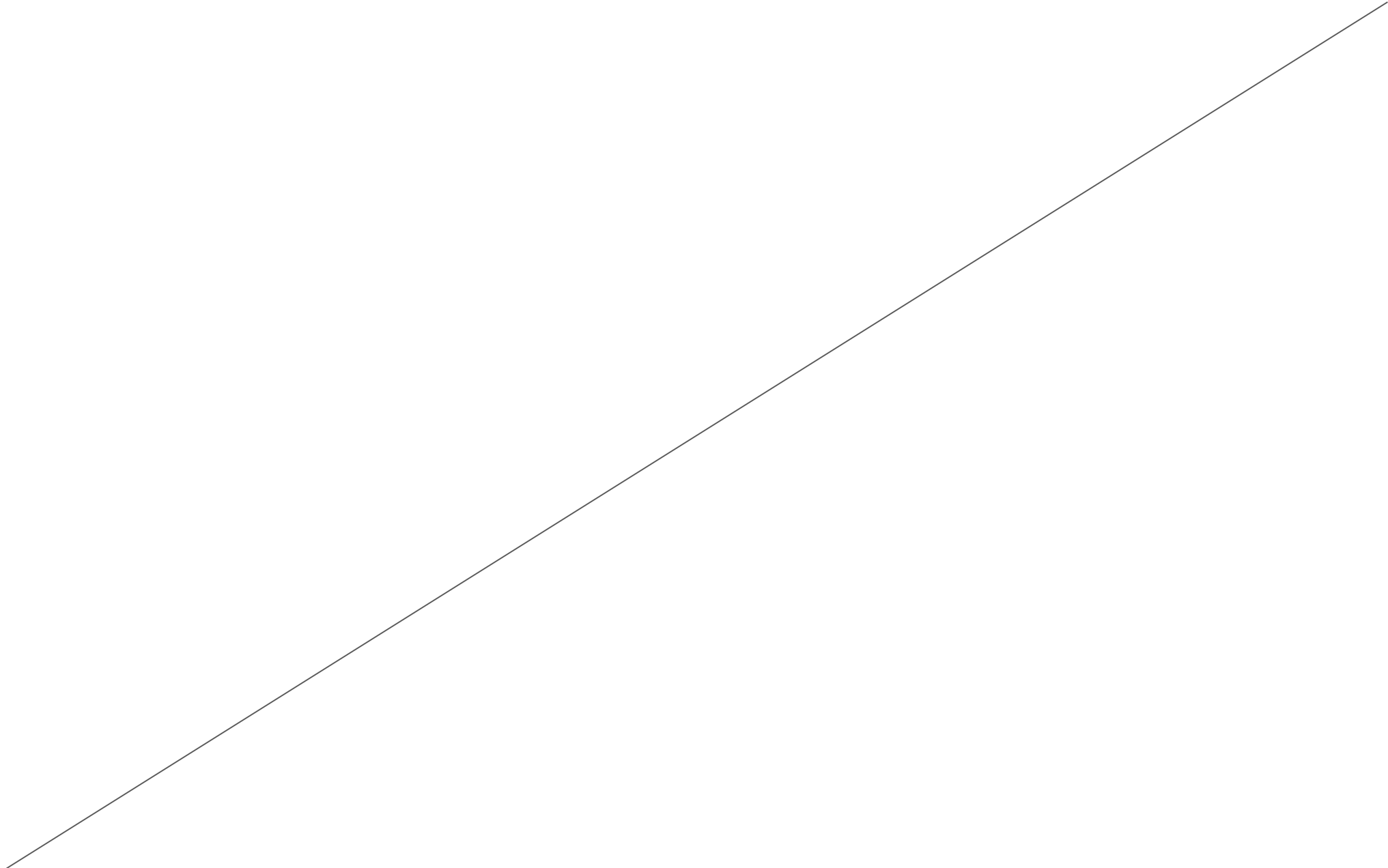
Contacts : M. Cyril BOUCHET & M. Thierry LE NEILLON

AFFAIRE N° 2018-664

Date d'édition du rapport : 02/03/2022

AUTEUR : Victoria LEFEBVRE

Email : victoria.lefebvre@socotec.com - Tél. : (+33) 685 120 625



SOMMAIRE

Introduction.....	4
Cadre du projet.....	5
Localisation du projet	5
Environnement du projet	7
Contexte géologique	9
Le site actuel	10
Modalités d'exploitation	11
Principe d'exploitation	11
Présentation des installations.....	12
Fiche de synthèse du projet	13
Phasage des extractions	14

INTRODUCTION

➤ PRESENTATION DU PROJET

Les sociétés ANJOU TRAVAUX PUBLICS (ATP) et BOUCHET se sont associées afin de créer une nouvelle société du nom de SABLIERES DU THOUARSAIS.

La société SABLIERES DU THOUARSAIS sollicite la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sables et de graviers alluvionnaires sur la commune nouvelle de Loretz-d'Argenton (79).

Cette exploitation d'une superficie d'environ 33,5 ha sera effectuée sur une période de 30 années pour un tonnage de 78 000 t/an en moyenne et 100 000 t/an au maximum de sables et de graviers alluvionnaires. Le projet est séparé en deux îlots. L'exploitation débutera par l'îlot Nord par tranches successives du Nord vers le Sud. Les parcelles n°39 et 40 seront destinées au traitement et au stockage des matériaux. 10 années (+/- 3 ans) seront nécessaires à l'exploitation de ce premier îlot. Les 20 années restantes (+/- 3 ans) seront dédiées à l'exploitation de l'îlot Sud, dont l'exploitation se fera du Sud vers le Nord. Des matériaux inertes seront accueillis sur le site dès la première phase afin de remblayer l'excavation créée sur l'îlot Sud et de réaliser les merlons périphériques. L'exploitation des matériaux se fera sur une profondeur de 5,5 à 7 m au maximum.

➤ OBJET DE LA PRESENTE DEMANDE

La présente demande est faite pour une durée de 30 ans et concerne :

- le droit d'exploiter les terrains sur une surface de 334 860 m² soit environ 33,5 ha dont 29,8 ha concernés par l'extraction,
- une hauteur d'extraction de maximum 7 m, correspondant à une cote minimale d'extraction de + 32 m NGF,
- une production de 78 000 t/an en moyenne et 100 000 t/an au maximum,
- l'utilisation d'une installation d'une puissance supérieure à 200 kW pour le traitement sur place des matériaux extraits avant expédition vers les lieux d'utilisation,
- le stockage des matériaux sur une surface de 21 000 m² dans l'attente de leur prise en charge par les camions transporteurs,
- l'apport de matériaux inertes dans le cadre de la remise en état de l'îlot Sud et la réalisation des merlons périphériques, dès la première phase d'exploitation.

CADRE DU PROJET

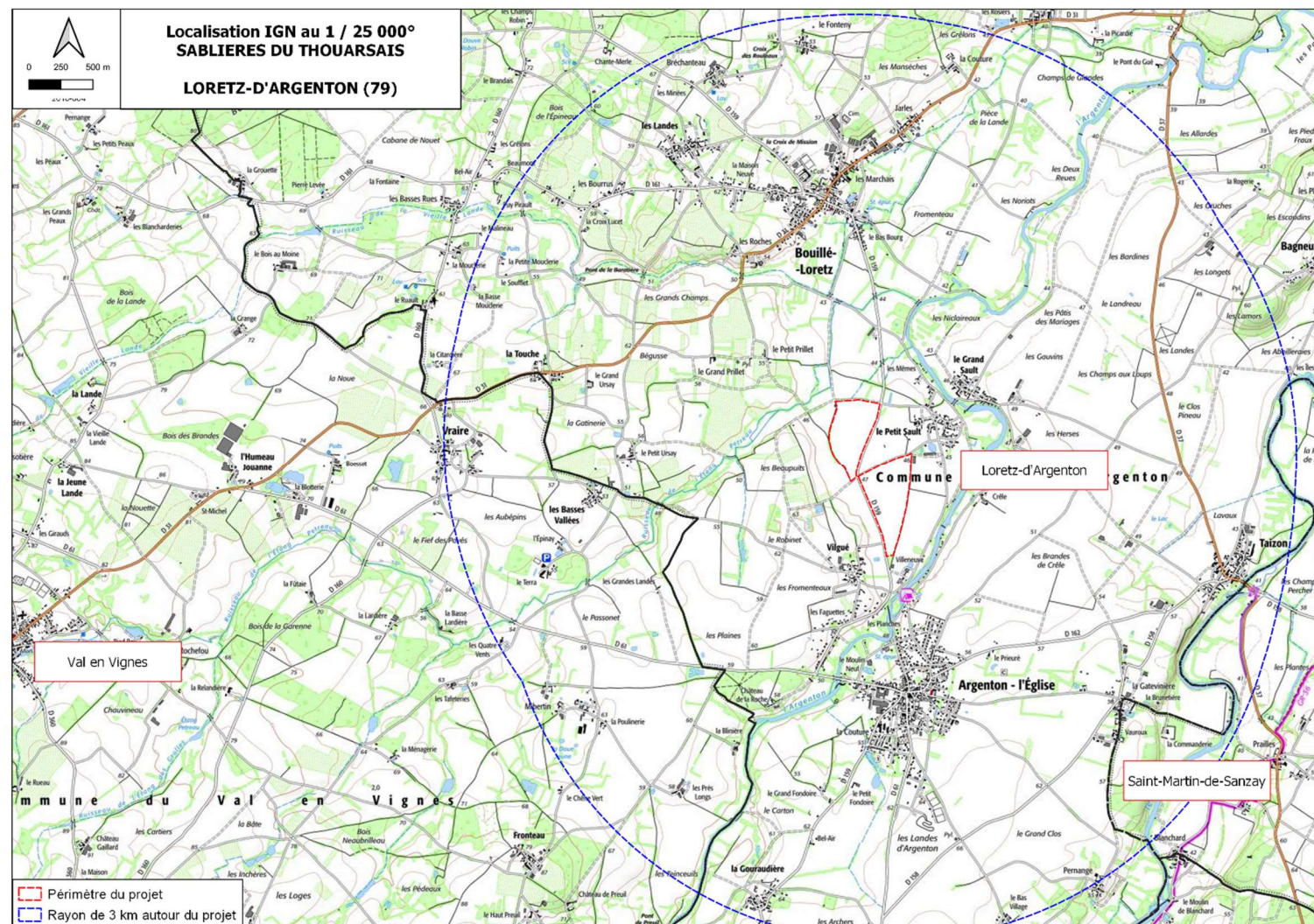
LOCALISATION DU PROJET

➤ COMMUNES DU PROJET

La sablière du Thouarsais, qui sera exploitée par la société SABLIERES DU THOUARSAIS est localisée sur la commune nouvelle de Loretz-d'Argenton dans les Deux-Sèvres.

➤ ACCES AU SITE

L'accès à la sablière se fera sur chaque îlot depuis la RD n°159 (axe Bouillé-Loretz / Argenton-l'Église), à environ 2 km au Sud du bourg de Bouillé-Loretz.



CADRE DU PROJET

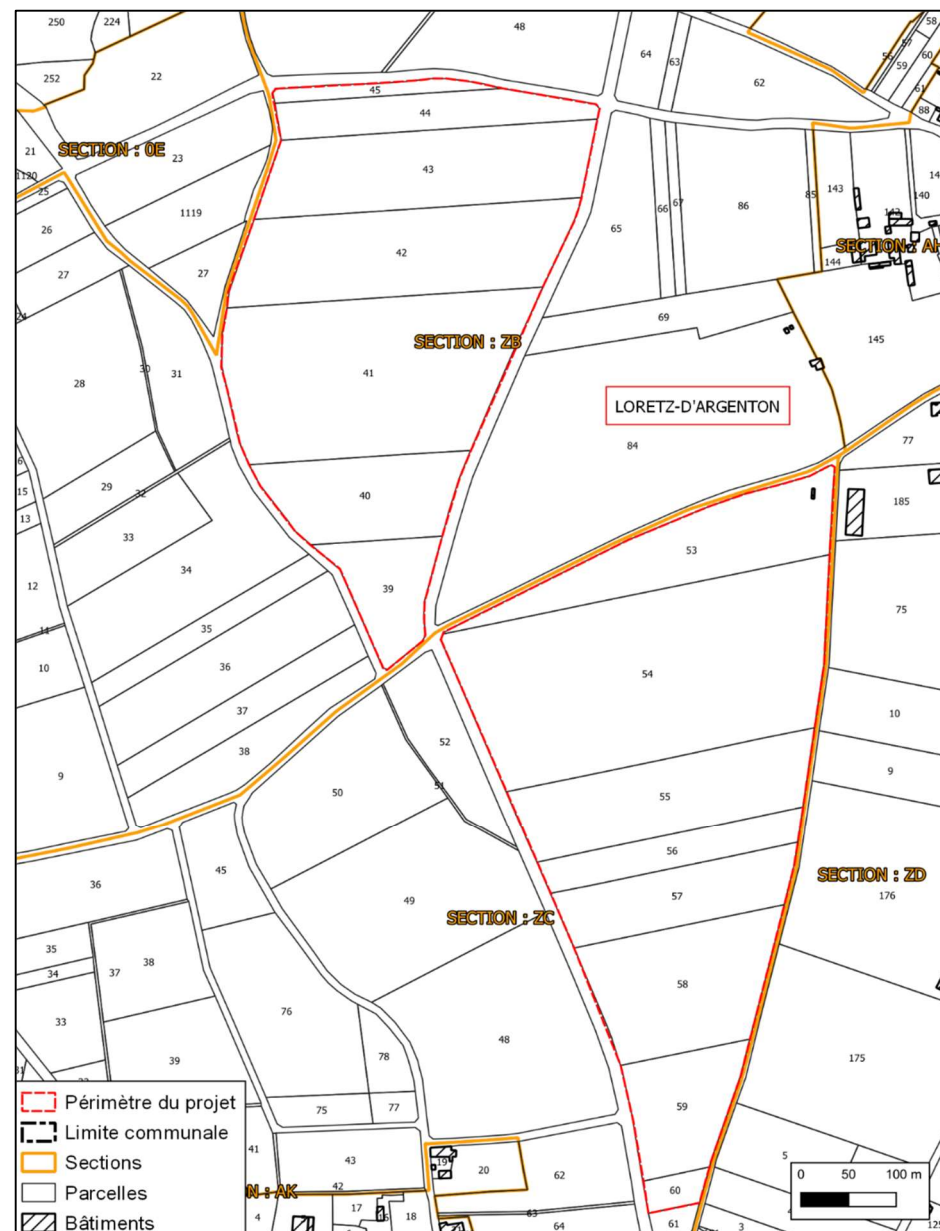
LOCALISATION DU PROJET

➤ SITUATION PARCELLAIRE

Les parcelles concernées par le projet s'étendent sur les sections cadastrales ZB et ZC de Loretz-d'Argenton.

Le présent projet sollicite une surface de 33,4 ha (334 860 m²)

Commune	Section	Parcelles	Superficie totale (en m ²)	Propriétaire
ARGENTON L'ÉGLISE - Commune nouvelle de LORETZ D'ARGENTON	ZB	39	10 380	S.A.S SABLIERE DU THOUARSAIS*
		40	17 060	
		41	49 840	
		42	31 970	
		43	28 380	
		44	12 190	
	ZC	45	3 190	M. Mingret
		53	23 250	
		54	68 220	S.A.S SABLIERE DU THOUARSAIS*
		55	25 200	
		56	10 020	
		57	15 510	
		58	24 220	
59	13 230			
60	2 200			
Superficie totale :			334 860 m²	



CADRE DU PROJET

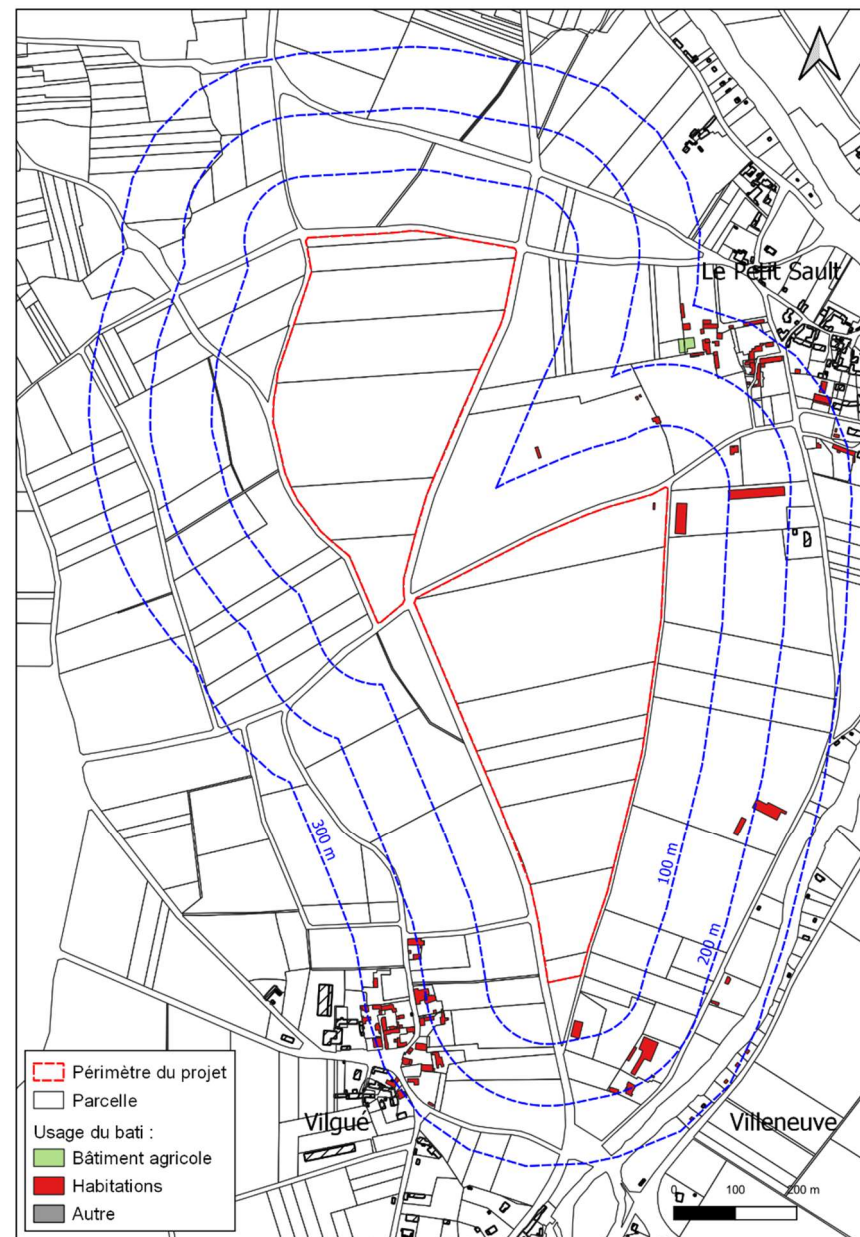
ENVIRONNEMENT DU PROJET

➤ HABITATS ET CONSTRUCTION

D'une manière générale, l'habitat se concentre dans les bourgs des anciennes communes de Argenton-l'Eglise et de Bouillé-Loretz. Aux abords de la sablière du Thouarsais, l'habitat se répartit en petits hameaux de taille limitée.

Aux abords de la sablière, l'habitat est essentiellement traditionnel (constructions en pierre aménagées / restaurées) et dispersé (exploitations agricoles).

La réalisation d'un merlon de 2,5 à 3 m de hauteur sur l'ensemble de la périphérie du site permettra de limiter les bruits, les envoles de poussières et l'impact visuelle de la sablière sur le voisinage.



CADRE DU PROJET

ENVIRONNEMENT DU PROJET

➤ OCCUPATION DES SOLS

■ A l'échelle communale

Située dans la région Thouarsais, à 10 km au Nord-Ouest de Thouars, Loretz-d'Argenton est une commune nouvelle de 2 655 habitants. Elle regroupe les communes d'Argenton-l'Église et Bouillé-Loretz depuis le 1^{er} janvier 2019.

La commune est localisée sur une plaine fertile à usage agricole.

Les habitations se concentrent autour du cours de la rivière l'Argenton et dans des bourgs (Petit Sault, Grand Sault, Bagneux, les Places, Gatevinère, etc.).

De nombreux petits rus serpentent la commune.

■ A l'échelle locale : site et périphérie

❖ Sur l'emprise du site

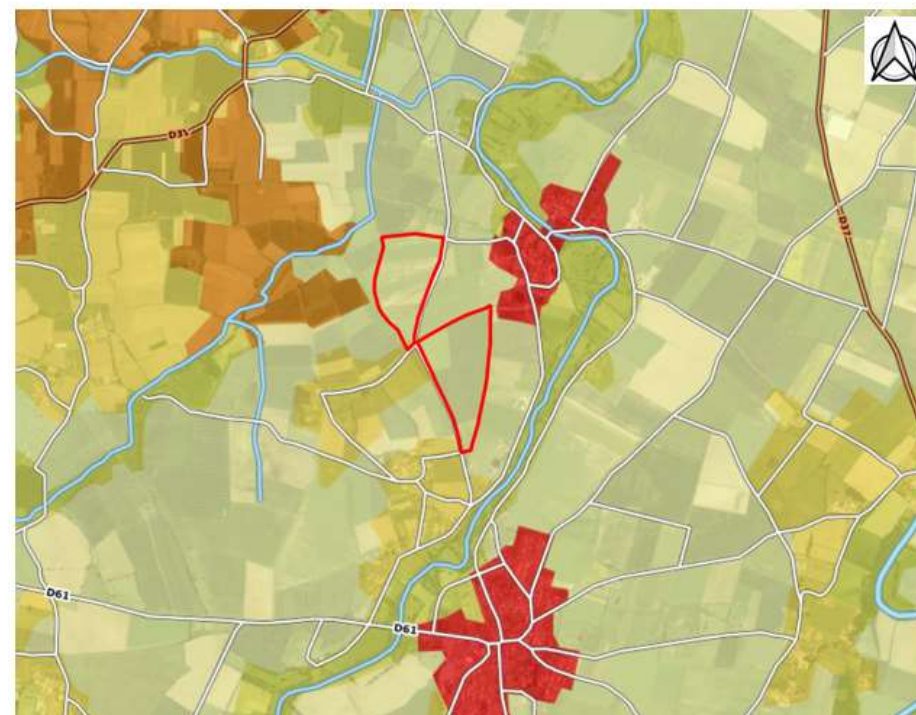
L'occupation du sol des parcelles sollicitées est essentiellement agricole, parcelles cultivées.

❖ En périphérie proche du site

La périphérie du projet est occupée par des parcelles agricoles : pâturages et des cultures.

Des fossés sont présents sur la périphérie du projet.

Les zones habitées sont principalement concentrées dans les bourgs de Vilgué (au Sud-Ouest) et le Petit Sault (Est).



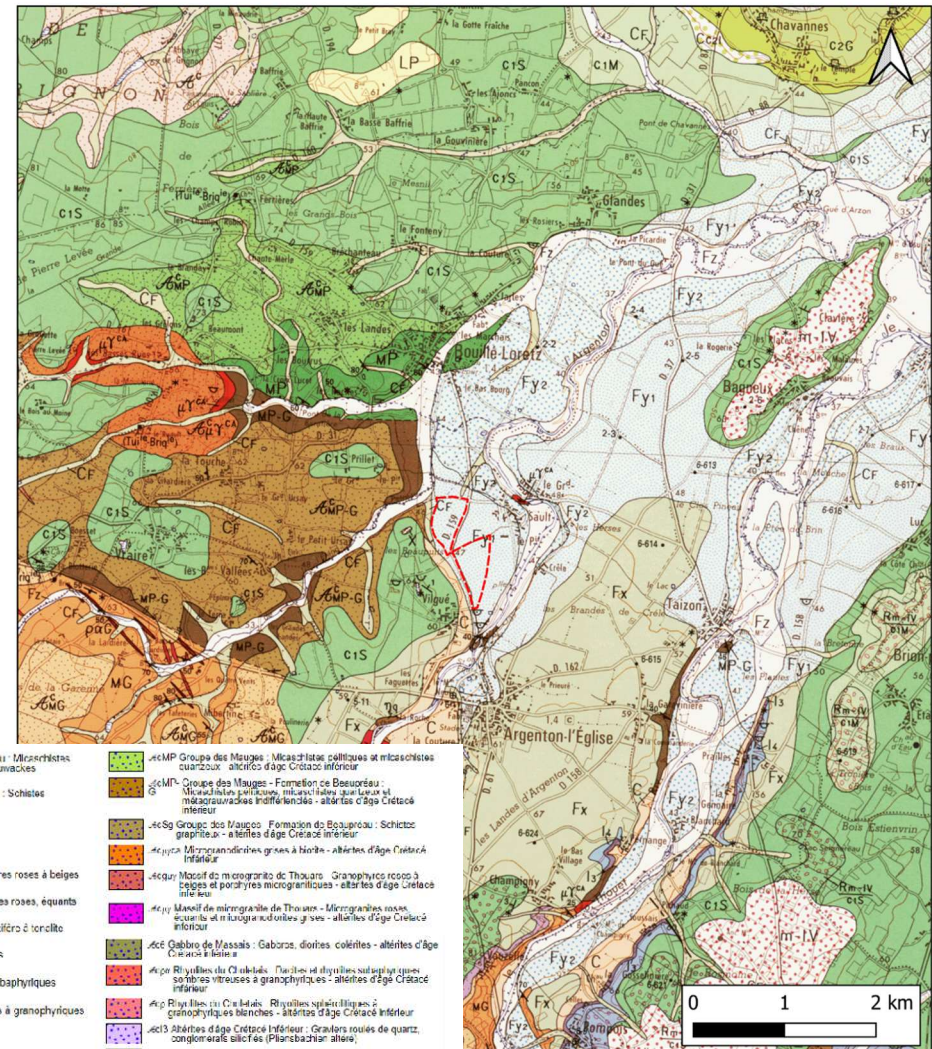
CADRE DU PROJET

CONTEXTE GEOLOGIQUE

Le département des Deux-Sèvres est localisé sur la limite entre le Massif armoricain à l'Ouest, le bassin Parisien au Nord-Est et le bassin d'Aquitaine au Sud. Plus précisément, la région Thouarsais est localisée sur la marge occidentale du Bassin parisien, à la limite avec le Massif armoricain. Les unités géologiques de formation sédimentaire viennent recouvrir des terrains schisto-gréseux.

La commune de Loretz-d'Argenton est située dans un contexte de dépôt fluviatile. Ces dépôts « correspondent aux alluvions d'un ancien réseau hydrographique dont l'âge probable est compris entre le Miocène et le Pléistocène. Durant le Quaternaire, plusieurs niveaux de terrasses alluviales s'étagent le long du cours de l'Argenton. Ces terrasses sont constituées de sables et de cailloutis contenant souvent des éléments très grossiers ».

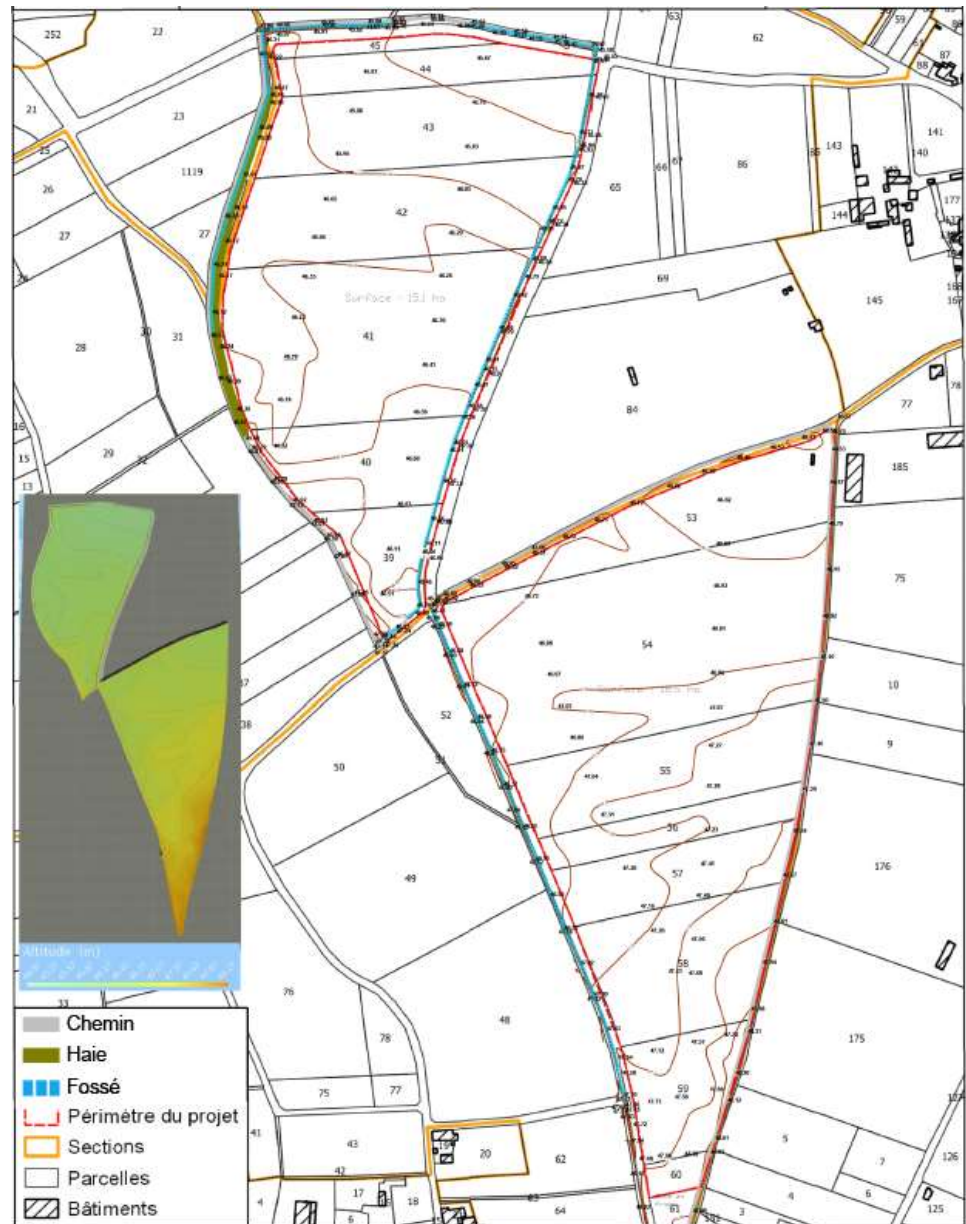
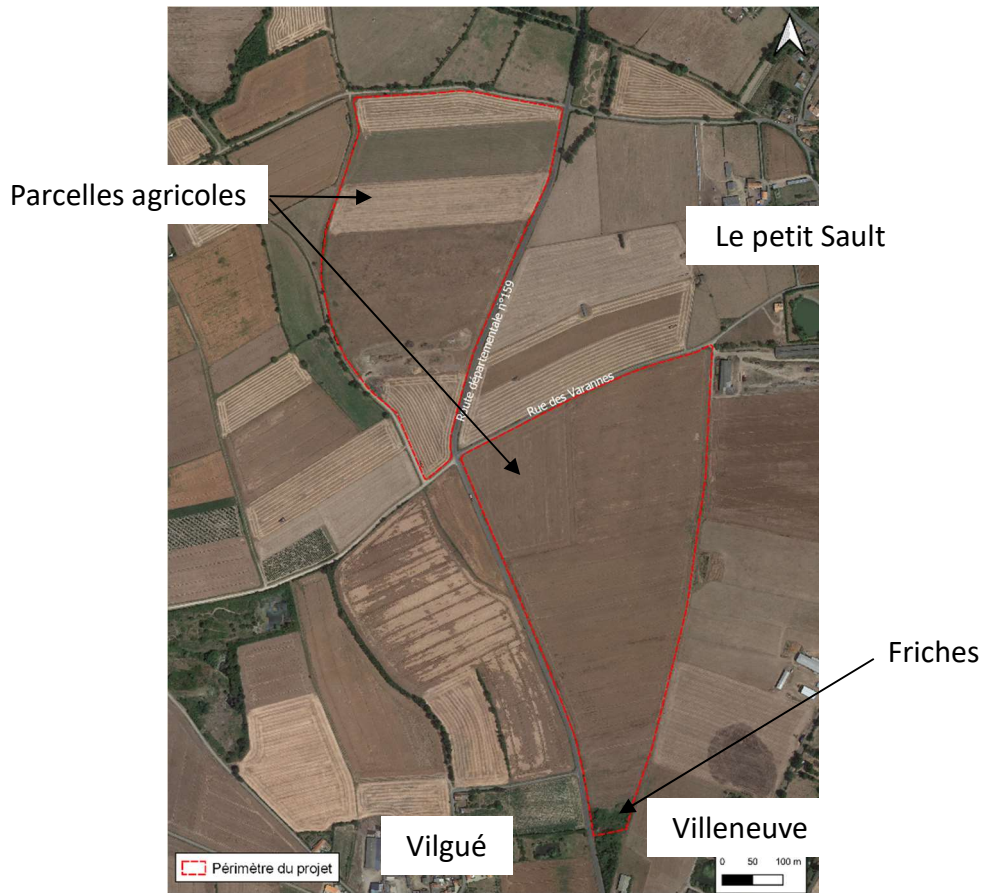
La sablière exploite les formations géologiques Fy et Fx qui sont des formations de basses et moyennes terrasses composées de sables, graviers et blocs de roches déposés par l'Argenton. L'épaisseur exploitable au niveau du projet a été identifiée par des sondages. Elle est de 7 m.



LE SITE ACTUEL

Le projet de la société SABLIERES DU THOUARSAIS de diviser en deux îlots. Le relevé topographique ci-contre, établi en octobre 2020, permet de décrire l'état actuel de la sablière.

Les terrains de l'emprise du projet ont une altitude comprise entre + 39 et + 44 m NGF au niveau de l'îlot Nord et + 53 et + 60 m NGF au niveau de l'îlot Sud. Ils sont actuellement occupés par des terrains agricoles. Les friches, localisées au Sud, seront conservées.



MODALITES D'EXPLOITATION

PRINCIPE D'EXPLOITATION

➤ DEROULEMENT DES ACTIVITES

Le déroulement des activités sur la sablière est le suivant :

- **décapage de la terre végétale** au moyen d'engins de terrassement pour stockage en périphérie (merlons),
- **extraction à la pelle** des matériaux (sables et graviers alluvionnaires) sur 1 palier compris entre 5,5 et 7 mètres de hauteur au maximum,
- **traitement des matériaux** par criblage et lavage puis stockage au sol par classe granulométrique,
- **chargement des camions d'enlèvement** par chargeuse pour acheminement vers les lieux d'utilisation.

L'extraction s'effectuera à la pelle mécanique, en eau, par campagne d'environ une semaine à hauteur de 5 à 6 campagnes par année. Les activités de traitement, d'expéditions et de réception des matériaux se dérouleront quant-à-elles tout au long de l'année.

Les matériaux extraits seront amenés vers l'installation de traitement par dumper lors de l'exploitation de l'îlot Nord, puis par convoyeur lors de l'exploitation de l'îlot Sud. Ils seront préalablement stockés pour égouttage avant d'être traités.

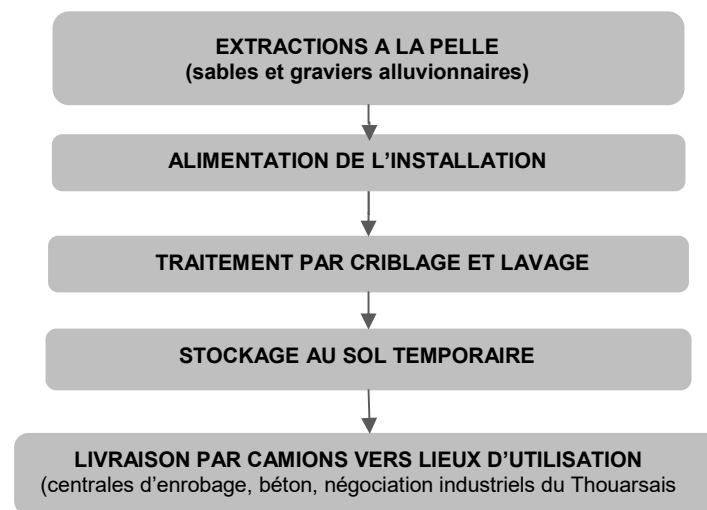
Des démarches auprès de conseil départemental ont été engagées afin d'échanger sur les modalités de mise en place du convoyeur. Les sociétés ATP et BOUCHET TP ont rencontré M. Bodet, chef d'agence de l'ATT 79, dans le cadre de la phase amont en date du 20 juillet 2021. La mise en place du convoyeur a été évoquée. Il a alors été convenu que les modalités de mise en œuvre et la caractérisation de l'ouvrage seront vues après l'obtention de l'Arrêté Préfectoral de la sablière. Le convoyeur sera nécessaire à l'exploitation de l'îlot Sud uniquement, exploité dans un deuxième temps, environ 10 années après le début de l'exploitation (+ / - 3 ans).

➤ USAGE DES MATERIAUX PRODUITS

Les matériaux produits sur la sablière du Thouarsais seront principalement employés sur les sites des sociétés ATP et BOUCHET TP : une centrale d'enrobé à Yzernay (49) et deux centrales à béton à Montreuil-Bellay (49). Ainsi, les matériaux seront employés dans la région dans un rayon de 40 à 50 km autour de la sablière.

➤ HORAIRES DES ACTIVITES

L'exploitation et le traitement des matériaux seront effectués du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.



MODALITES D'EXPLOITATION

PRESENTATION DES INSTALLATIONS

➤ LOCALISATION DE L'INSTALLATION

L'installation de traitement des sables et graviers ainsi que les stocks de produits finis seront positionnés sur la partie Sud de l'îlot Nord, c'est-à-dire sur les parcelles sections ZB n°39 et 40.

Une superficie de 3,5 ha permettra d'accueillir l'installation de traitement et les stocks de matériaux.

Un convoyeur sera mis en place à partir de la phase 3 afin de transporter les matériaux de l'îlot Sud vers l'îlot Nord pour y être traités. Ce convoyeur passera sous la route départementale n°159.

➤ MODELE ET PUISSANCE DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT

L'installation de traitement de criblage et de lavage des sables et graviers sera constituée :

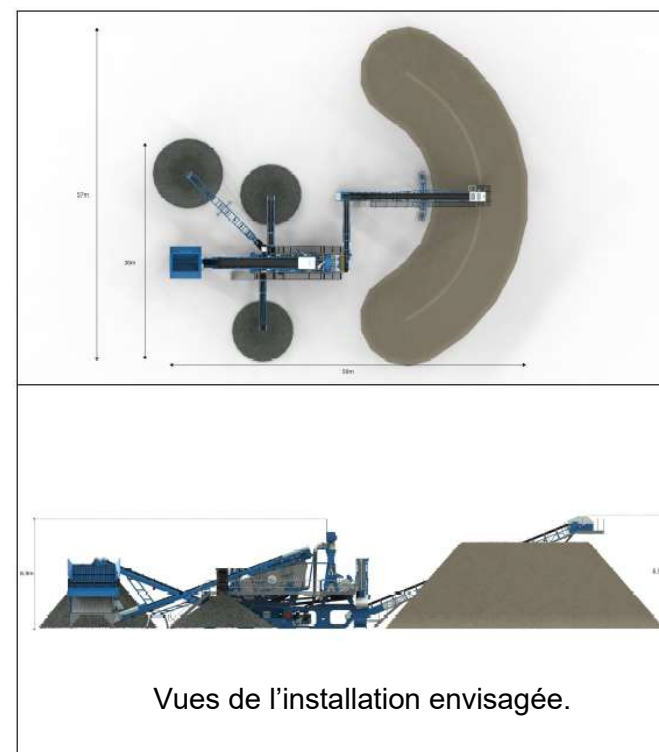
- d'une trémie d'alimentation avec alimentateur,
- d'un crible vibrant,
- d'un convoyeur de rétroaction du crible vibrant de la trémie d'alimentation,
- d'un crible de lavage,
- d'un convoyeur de stockage de type repliable.

La puissance totale de l'installation de criblage-lavage sera supérieure à 200 kW. Il s'agira d'un modèle de la marque CDE Globale de la série M ou similaire (cf. *photographie ci-contre*).

L'installation de traitement aura une capacité de production de 100 à 150 t/h. Elle fonctionnera alors maximum 1 000 h/an (tonnage maximum de 100 000 t/an).



Photographie du type d'installation projetée sur la sablière.



MODALITES D'EXPLOITATION

FICHE DE SYNTHÈSE DU PROJET

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR			
Raison sociale :	S.A.S SABLIERES DU THOUARSAIS		
Adresse du siège et du site :	17, rue de la Mairie 49700 BROSSAY		
SIREN :	824 152 854 00017		
Personnes suivant la demande :	Thierry LE NEILLON et Cyril BOUCHET		
Signataire de la demande :	Thierry LE NEILLON		
LOCALISATION			
Département :	Deux-Sèvres (79)		
Arrondissement :	Bressuire		
Intercommunalité :	Communauté de communes du Thouarsais		
Commune :	Commune nouvelle de Loretz-d'Argenton (depuis le 1 ^{er} janvier 2019), anciennement Argenton-l'Église.		
Nom du site :	Sablère du Thouarsais		
Coordonnées du site (Lambert 93) :	X =451 816 à 452 434 m	Y = 6 666 635 à 6 667 890 m	Z = 45 à 47 m NGF
Nature du gisement :	Sables et graviers alluvionnaires		
RÉGIME ICPE			
Régime de l'autorisation :	2510-1 : Exploitation de carrières		
Régime de l'enregistrement :	2515-1-a : Criblage - lavage 2517-1 : Station de transit		

NATURE ET VOLUME DES ACTIVITÉS	
Durée sollicitée :	30 ans
Surface totale du site :	334 860 m ²
Puissance des installations de traitement :	Supérieur à 200 kW
Nature du traitement :	Criblage et lavage
Nombre et hauteurs des fronts :	1 front de 5,5 m en moyenne et 7 m au maximum
Cote minimale d'extraction :	+ 32 m NGF
Production moyenne annuelle du site :	78 000 t/an
Production maximale annuelle du site :	100 000 t/an
Superficie de la zone de stockage :	21 000 m ²
Accueil de matériaux inertes :	Environ 37 000 m ³ /an
SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE	
Occupation des sols :	Terrains occupés par des prairies (îlot Nord) et des cultures (îlot Sud).
Eau :	L'îlot Sud est localisé en Zone inondable.
Milieu naturel :	Absence de zonage de protection sur l'emprise ou à proximité immédiate du site. Absence d'impact sur une espèce protégée suite à l'application des mesures E-R-C.
Paysage :	Visibilité nulle sur le site depuis la périphérie immédiate due à une topographie faible. Visibilité limitée depuis une colline présente à l'Ouest du site.
Natura 2000 :	Sablère localisée au plus près à environ 6 km de la Natura 2000 « Vallée d'Argenton » (FR5400439) classée au titre de la directive « Habitats » en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) depuis 1995.
RAISONS DU CHOIX DU PROJET	
Qualité des matériaux et profondeur exploitable (7 m).	
Voie d'accès correctement dimensionnée et sécurisée (RD n°159).	
Situé à mi-chemin des régions Saumuroise, Thouarsaise, Vihiersoise et Mauléonnaise	
Propriétaire des parcelles n°53 et 54 favorable au projet.	

MODALITES D'EXPLOITATION

PHASAGE DES EXTRACTIONS

➤ PRINCIPAUX CHIFFRES DU PHASAGE

Compte tenu des réserves estimées et de la production sollicitée, la présente demande est formulée sur l'ensemble du périmètre pour une durée de **30 ans** (incluant la remise en état sur 6 mois).

Le phasage d'exploitation prévisionnel a été établi par la société SABLIERES DU THOUARSAIS :

- de telle sorte qu'elles puissent disposer sur toute la période sollicitée à l'exploitation d'un volume de matériaux en cohérence avec ses besoins, soit 78 000 t/an en moyenne ($d = 1,5$),
- par période quinquennale pour des raisons de cohérence avec le calcul du montant des garanties financières,
- Exploitant durant les 10 premières années sur l'îlot Nord et les 20 dernières années sur l'îlot Sud, puis un complément d'exploitation sera réalisé sous les installations de l'îlot Nord en fin d'exploitation pour valoriser l'ensemble du gisement
- Accueillant des matériaux inertes extérieurs.

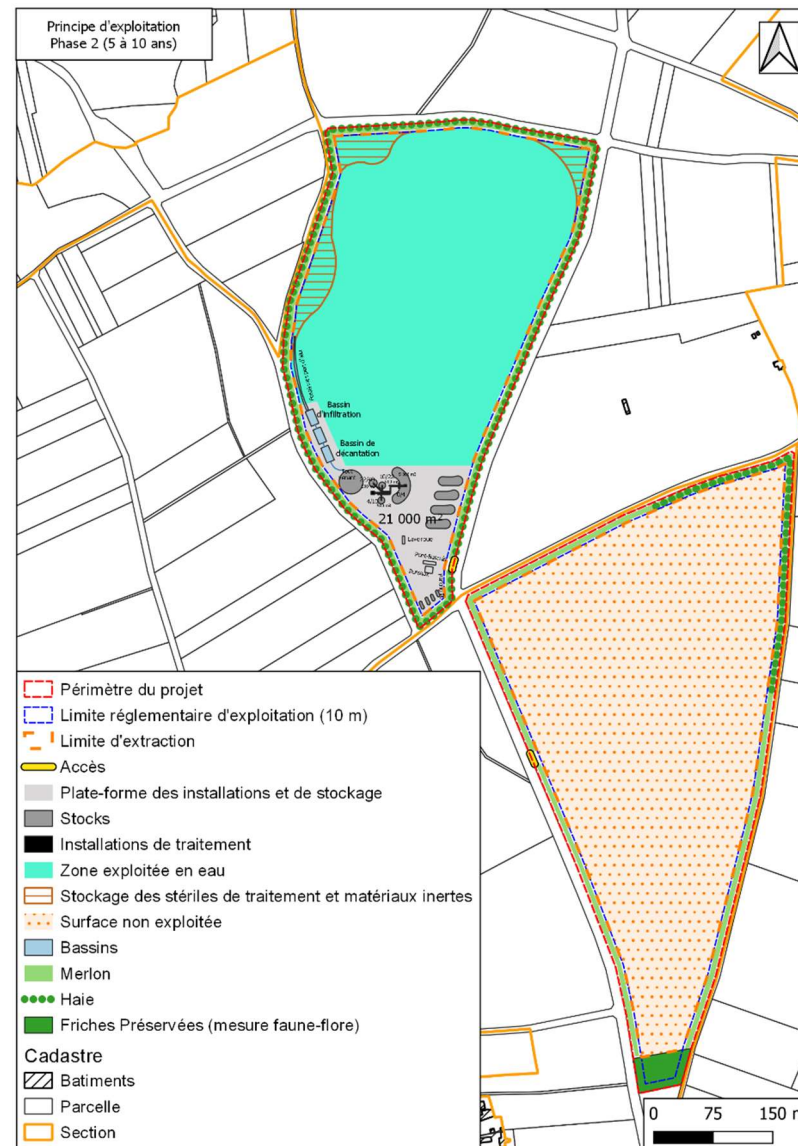
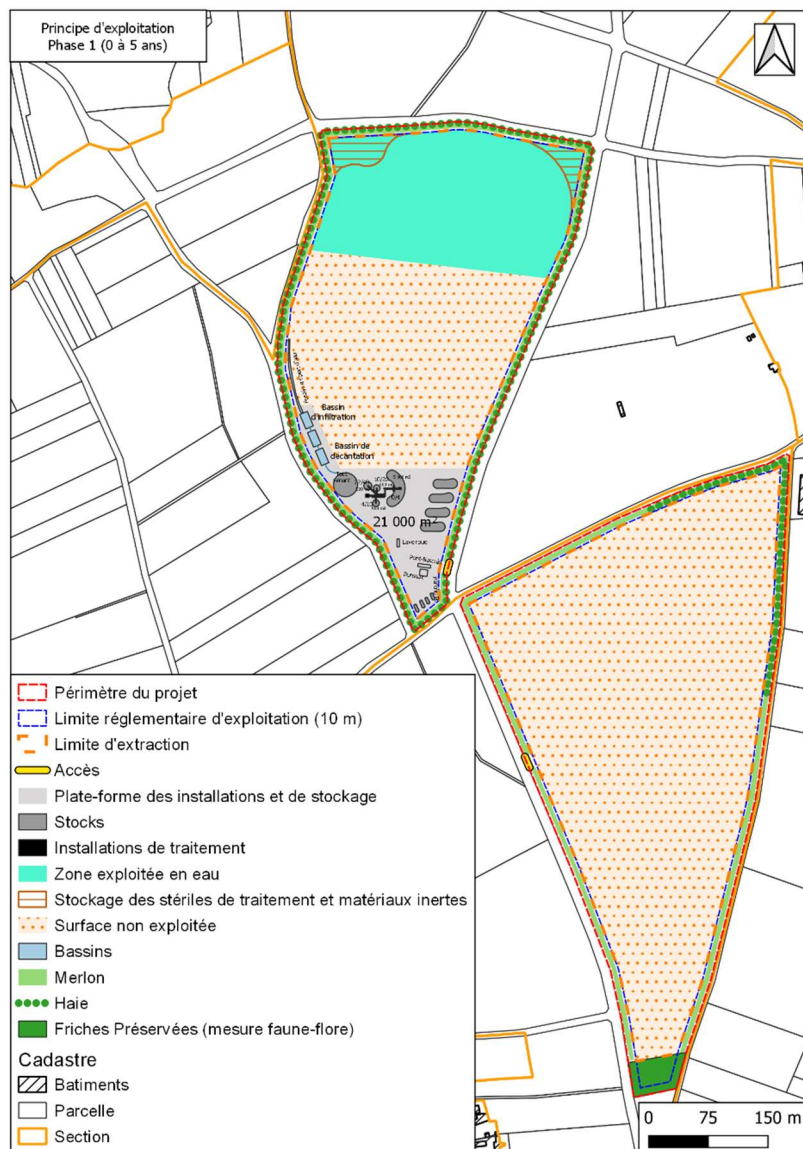
Ainsi, les volumes / tonnages mis en jeu au cours des 6 phases quinquennales sont les suivants :

Phase	Phase 1 (0-5 ans)	Phase 2 (5-10 ans)	Phase 3 (10-15 ans)	Phase 4 (15-20 ans)	Phase 5 (20-25 ans)	Phase 6 (25-30 ans)	TOTAL (sur 30 ans)
Terre végétale (m ³)	24 833	24 833	24 833	24 833	24 833	24 833	149 000 m³
Extractions (t)	390 000	390 000	390 000	390 000	390 000	390 000	2 340 000 t
Stérile d'exploitation (m ³)	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	78 000 m³
Matériaux inertes (m ³)	10 000	10 000	185 625	185 625	185 625	185 625	762 500 m³

Les plans du phasage d'exploitation prévisionnel établi sont présentés ci-après.

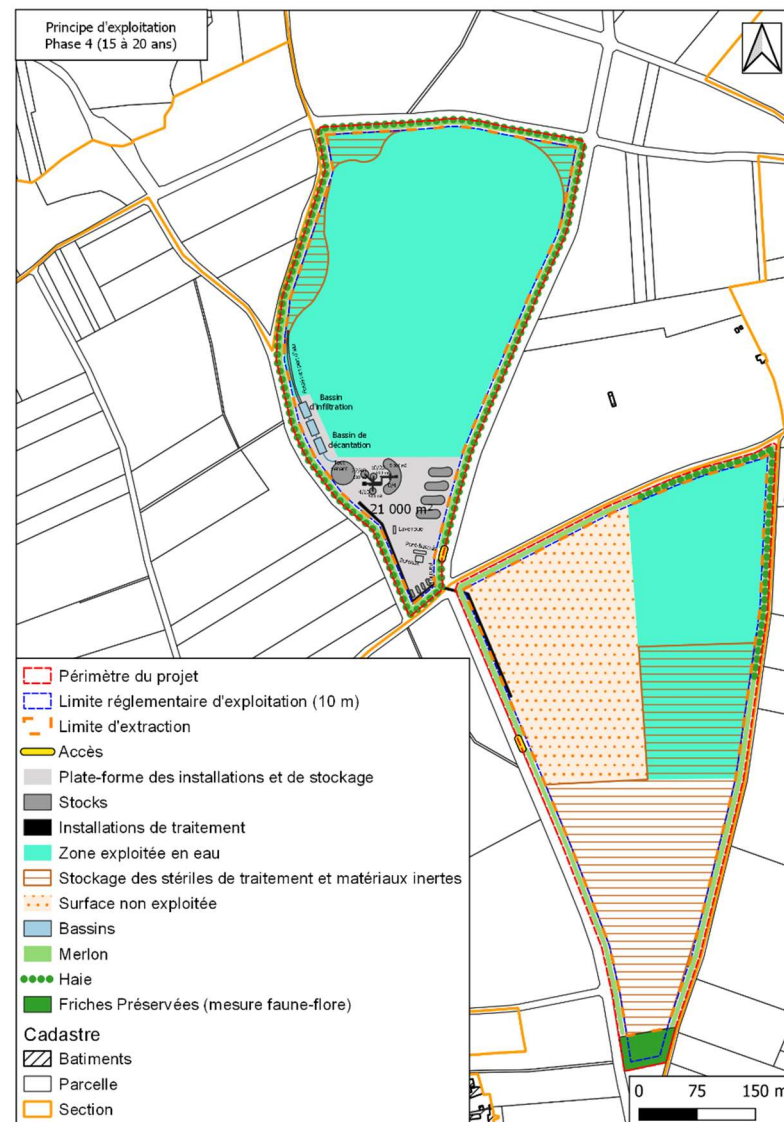
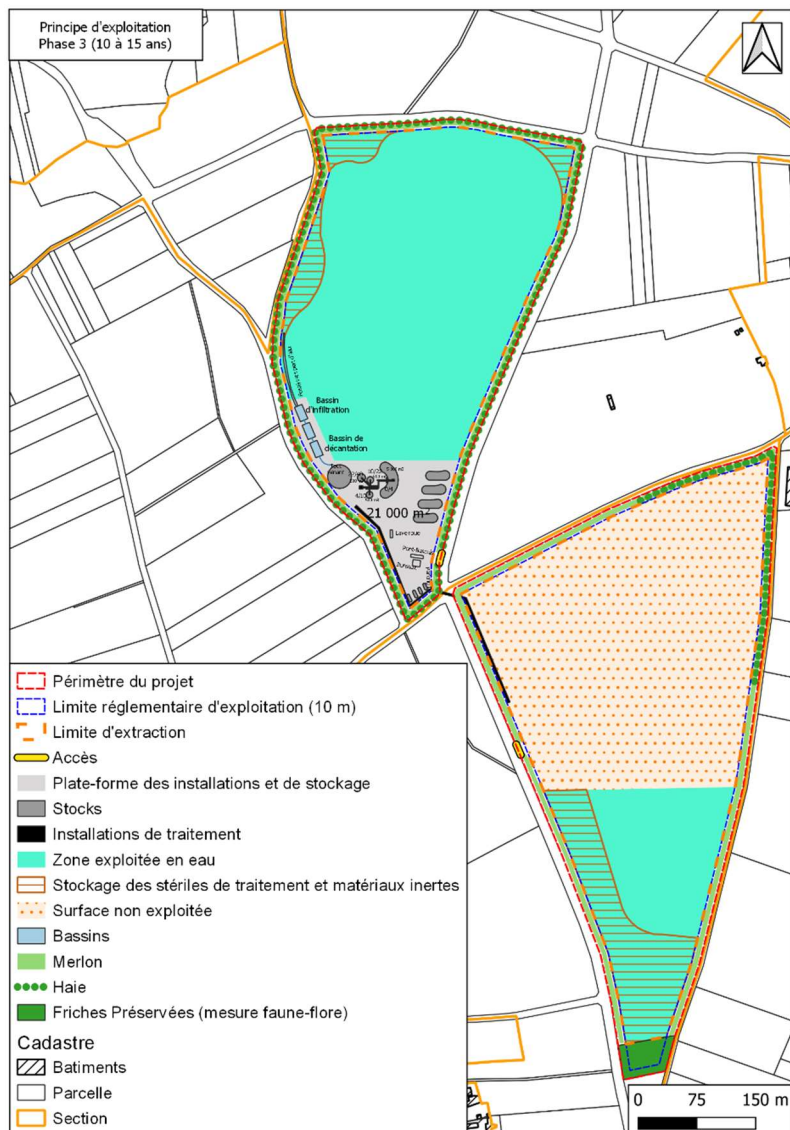
MODALITES D'EXPLOITATION

PHASAGE DES EXTRACTIONS



MODALITES D'EXPLOITATION

PHASAGE DES EXTRACTIONS



MODALITES D'EXPLOITATION

PHASAGE DES EXTRACTIONS

